



Voici quelques informations relatives aux contractuels sur la situation actuelle et à venir suite aux interpellations du SNEP et du SNES FSU au niveau ministériel et académique :

Prorogation des contrats :

Les contrats ont été prolongés pendant la période de confinement suite à notre interpellation sur l'arrêt de ces contrats prévus par le rectorat, afin couvrir les besoins en remplacements

Attestations employeurs

Nous avons rappelé, pour les agents en CDD, la nécessité de transmission rapide des attestations employeurs, pour permettre l'inscription au chômage sans subir le délai de carence d'une semaine avant d'être effectivement inscrits à Pôle Emploi.

Le rectorat a répondu que les gestionnaires poursuivaient la saisie et résorbaient les quelques situations encore en instance. Le suivi quotidien s'opère avec l'appui de personnels d'autres divisions.

Rémunération :

Concernant le versement des salaires, nous avons demandé quand les contractuels pourraient effectivement percevoir leur salaire complet et le reliquat des mois de mars à avril, certains n'ayant perçu que des acomptes.

Le rectorat nous a assuré que les services travaillaient à la régularisation administrative et financière des agents non titulaires, régularisation qui interviendra sur la paye du mois de juin.

Affectation des non titulaires à la rentrée

Sur l'affectation des non titulaires à la rentrée, nous avons fait part de l'absence d'information du rectorat sur la saisie des vœux informatiques, nous rappelons que le serveur des vœux a été ouvert le 18 mai et fermé le 29 mai. Voir BA du 18 MAI 2020.

Par contre, le rectorat n'envisage pas de réunir la CCP d'affectation car les questions de mobilité sortent du champ du dialogue social du fait de la loi du 6 août 2019, ils seront affectés prioritairement en juillet avec les tZR.

Candidats admissibles aux concours internes ou externe :

Nous avons demandé les modalités d'affectation des admissibles à l'oral et la transmission du nombre d'admissible, le ministère ayant prescrit une affectation, dès la rentrée.

Il nous a été répondu que, pour les concours internes, les contractuels admissibles qui auront des épreuves fin août début septembre changeront de statut sans effet rétroactif. Les agents non titulaires admissibles seront prioritaires pour être en CDD dès le 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} octobre, voire le 15, de façon à ce qu'ils soient couverts jusqu'à la passation des épreuves d'admission. Les prévisions seraient le double d'admissibles par rapport aux admis attendus.

Suspension de la période interruptive des 4 mois entre deux contrats supprimant le décompte de l'ancienneté pour l'accès au CDI

Nous avons interrogé le rectorat sur la gestion envisagée pour la prise en compte de la suspension, et l'identification des collègues accédant au CDI dès cette année. En effet, Suite aux audiences avec M.Dussopt, la FSU a obtenu un accord pour notre demande de neutralisation de cette clause, dans le contexte d'urgence sanitaire, et une écriture dans la loi urgence sanitaire 2 est en projet.

Le rectorat a répondu qu'il n'avait pas plus d'informations que les organisations syndicales qui participent aux discussions avec la DGAFP.

Pour rappel, lors de l'audioconférence du 14 mai donnée par le secrétaire d'Etat, la FSU a obtenu l'assurance de l'inscription, dans le projet de loi portant diverses dispositions accompagnant l'urgence sanitaire, de la mesure neutralisant le décompte des 4 mois pour l'accès au CDI, pendant la période d'état d'urgence sanitaire (donc jusqu'au 10 juillet). A suivre donc !

Depuis le début du confinement la FSU le SNES et le SNEP ont coordonné leurs interventions à la fonction publique, à la DGRH, au ministère de l'éducation nationale ainsi que dans les académies, portant ainsi la parole des non-titulaires syndiqués et non syndiqués dont les conditions toujours précaires d'exercice, d'emploi et d'accès au statut ne pouvaient qu'être aggravées.

N'hésitez donc pas à nous saisir de toute situation vous concernant, nous vous contacterons et interviendrons le plus rapidement possible !

Le SNEP FSU accompagnent les contractuels en EPS grâce notamment aux cotisations syndicales. Je vous invite donc à adhérer au SNEP FSU pour nous aider à renforcer la défense des contractuels.

<http://www.snepfsu-aix.net/aix/adhesion/>

Syndicalement

Sophie Rieu pour le SNEP FSU AIX MARSEILLE